



Ministère de la santé et des solidarités

DGS/DESUS		URGENT		MESSAGE		
		CANICULE		D'INSTRUCTION		
Emetteur	Message n°	Date et heures de remise	Nombre de pages	Transmis par		
		1 ^{er} juillet 2006	02	Tel	Fax	Mail
					X	X

Destinataires pour action :

- COGIC, DGS, DGAS, SICOM, DHOS, InVS, AFSSAPS, METEO France, DGS-COM,
- COZ SUD et SUD-EST, COZ IDF
- Préfectures 07, 13, 34, 84, 69, 75, 92, 93, 94
- DDASS 07, 13, 34, 84, 75, 92, 93, 94 DRASS 13, 34 et 69, 75 ARH 13, 34, 69, 75 CIRE 13, 34, 69 et 75

Destinataires pour information :

- Préfectures 26 et 30,
- DDASS 26 et 30,

Objet : canicule –point de situation au 1^{er} juillet 2006 à 17h00

L'analyse des risques sanitaires et météorologiques conduite par l'Institut de veille sanitaire (InVS) et Météo France fait état d'une situation de canicule en cours jusqu'à dimanche dans les départements de l'Ardèche, des Bouches-du-Rhône, de l'Hérault et du Vaucluse, et d'une canicule prévue débutant dimanche dans le Rhône, à Paris et dans les départements de la petite couronne (92, 93, 94).

Par ailleurs, les départements du Gard et de la Drôme connaissent encore une situation de chaleur importante sans toutefois atteindre les niveaux de canicule.

Cette analyse repose sur les prévisions météorologiques et le calcul des indices biométéorologiques et intègre le fait que:

- Une pollution atmosphérique est possible ce week-end dans le Vaucluse (Avignon), et les Bouches du Rhône (Marseille), à Lyon et à Paris, avec franchissement du seuil d'information et de recommandation pour l'ozone.
- Un important trafic routier ce week-end, avec possibilité de bouchons et arrivée dans ces départements de personnes non acclimatées.

L'ensemble des données de Météo France et de l'InVS permettant de caractériser cette situation sont disponibles auprès de la Cellule interrégionale d'épidémiologie qui couvre les départements concernés.

Sur la base de ces informations, le ministre de la Santé et des Solidarités recommande :

1) aux préfets des départements de l'Ardèche, des Bouches-du-Rhône, de l'Hérault et du Vaucluse, le maintien du niveau de mise en garde et d'actions du plan canicule.

2) aux préfets du Rhône, au préfet de police de Paris et aux préfets des Hauts-de-Seine, de Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne de déclencher tout ou partie des actions du niveau de mise en garde et d'action de leur plan départemental de gestion d'une canicule, et en particulier:

- de diffuser des messages de prévention à destination de la population, y compris en demandant la diffusion des spots audio de l'INPES sur les chaînes locales de Radio France et sur les chaînes autoroute FM 107.7 ; le ministre de la santé se charge de lancer la procédure de réquisition des chaînes régionales de télévision France 3.
- de diffuser cette alerte aux collectivités territoriales, aux associations, aux établissements sanitaires, médico-sociaux et sociaux, pour un accompagnement particulier des personnes âgées ou malades, en demandant le signalement de toute anomalie ou difficulté d'application.
- de veiller à la collecte et à la remontée des informations d'activité sanitaire sur leurs départements.

La décision des Préfets devra être transmise au plus tard une heure après la réception du présent message aux coordonnées mél suivantes :

- dgs-alerte@sante.gouv.fr pour la direction générale de la santé (DGS) du ministère de la santé
- sacs@invs.sante.fr pour l'Institut de veille sanitaire (InVS)

3) aux préfets des départements de la Drôme et du Gard : aucune action spécifique en dehors de la veille et de la sensibilisation comportementale saisonnière n'est recommandée ce jour.

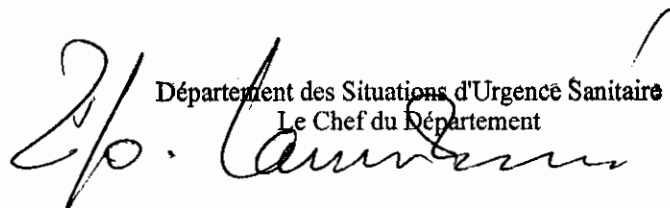
Par ailleurs :

- La carte de vigilance de Météo-France de ce jour à 16h. fait apparaître en orange "canicule" les cinq départements de l'Ardèche, des Bouches-du-Rhône, de l'Hérault, du Rhône et du Vaucluse, ainsi que Paris et la petite couronne, et en vigilance jaune les deux départements du Gard et de la Drôme ; un message général de prévention pour les onze départements est joint à cette carte.

En cas de phénomène sanitaire constaté localement en dehors des heures ouvrables, les cadres de permanence de la DGS (06.08.68.84.73) et de l'InVS (01.41.79.67.15) sont à contacter sans délai.

La prochaine conférence téléphonique est organisée, par le PC Santé du ministère, pour l'ensemble des destinataires de ce message, demain **dimanche 2 juillet à 15h. 45**. Le n° d'appel est le **01 72 28 30 01** et le code d'accès **803886#**.

Le Directeur général de la Santé
Professeur Didier HOUSSIN


Département des Situations d'Urgence Sanitaire
Le Chef du Département

Olivier LAURENS-BERNARD